

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie-marcil-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/33ad2caa38a9abff44fc112c>

Date d'obtention : 2025-08-30 17:40:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode claire qui permet d'intervenir rapidement et efficacement dans les cas de sextos chez nos élèves en collaboration avec le service de police et les différents partenaires. Chacun a son rôle. Il y a plusieurs informations utiles auxquelles nous pouvons nous référer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous serons plus outillés pour intervenir rapidement, sensibiliser les élèves et déterminer la gravité de l'acte en lien avec le sexto. La procédure est claire en cas de sextage. Ainsi, tous les établissements scolaires pourront avoir une ligne directrice claire. Les élèves prient en situation de sextage pourront être soutenus et avoir une intervention dans les règles de l'art. À notre école, tous les TES auront la formation SEXTO.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de bien définir le contexte à l'aide des questions fournies dans la trousse SEXTO. Il est important de ne pas influencer les réponses.

Il faut garder en tête que les données recueillies doivent être transmises uniquement aux personnes concernées et il est donc important que celles-ci soient confidentielles.

La trousse SEXTO nous permettra d'agir rapidement. Il faut donc avoir une équipe formée et alerte. Il est également d'agir en prévention et donc de sensibiliser et d'éduquer nos élèves.

La trousse SEXTO nous permet également de respecter le cadre légal dans nos interventions et de pouvoir se référer aux bonnes personnes.